



# ILOT St Pierre

## Organisation du chantier CFH



### COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 28 Octobre 2011

Mr F VERDELLET Adjoint à l'urbanisme ouvre la séance en indiquant qu'après l'obtention des permis de construire, la maîtrise complète de l'emprise foncière par la société CFH et l'état des lieux préventif qui vient d'être réalisé, on entre dans la phase opérationnelle du projet.

Il rappelle que la société CFH s'est engagée à une démarche de certification des bâtiments dite BBC (Bâtiment Basse Consommation) efficacité, habitat, environnement. Ceci implique en particulier une conduite de chantier propre avec une recherche de maîtrise des impacts et de réduction des nuisances.

Il cède la parole aux deux représentants de CFH Mlle Teil qui remplace Mr Lacroix et Mr De la Fournière qui va superviser les travaux afin qu'ils présentent l'organisation de chantier menés sous la responsabilité de la société CFH.

#### Déroulement des travaux

Débroussaillage de la zone

Démolition de la construction rue de Montry (novembre 2011)

Démolitions rue Saint Pierre en novembre et décembre 2011

Evacuation des gravats par la voie nouvelle en janvier 2012

Réalisation en revêtement provisoire de la voie nouvelle entre rue de Montry et rue St Pierre (mi déc 2011)

Désamiantage à partir de la mi novembre et démolition des autres bâtiments courant décembre

Fermeture de la rue Saint Pierre début janvier 2012

Démarrage des terrassements (janvier 2012)

Réouverture de la rue Saint Pierre réaménagée en juin 2013

1ères livraisons à partir de juin 2013

Fin de chantier novembre 2013

#### Circulation

L'accès chantier se fera par la rue de Montry et la voie nouvelle

La rue Saint Pierre sera neutralisée pendant toute la durée des travaux sur la section comprise entre la rue Saint Denis et la limite de la propriété de Mr Nevado.

De ce fait la desserte du haut de la rue St Pierre, est organisée de la façon suivante : la rue de Trévise reste en sens unique, la rue Saint Pierre reste en sens unique entre la rue de Trévise et la rue des Pinsons, puis passe en double sens jusqu'à la limite du chantier avec un espace de retournement permettant de repartir en sens inverse et de sortir par la rue des Pinsons qui reste en sens unique.

La démolition de la construction rue Saint Denis se fera en partie à la main et nécessitera une neutralisation partielle de la chaussée avec un passage alterné de la circulation. L'évacuation se fera par l'arrière par le parc des Tamaris.

Une interdiction de stationner rue Saint Pierre sur la partie en double sens entre la rue des Pinsons et le chantier sera mise en place.

#### Remarques et observations de l'assistance

- Sécurisation du chantier : plusieurs personnes s'étonnent de ce que la zone chantier donnant rue de Montry ne soit pas fermée ce qui présente un risque certain pour les enfants. Il y a nécessité à clore immédiatement le chantier.

- Une interrogation sur la forte odeur constatée le jour même
- Une interrogation sur les nuisances dues aux horaires de chantier
- Une attention particulière à porter à l'enlèvement de l'amiante (durée 10jours)
- Circulation rue Saint Pierre
  - Question du circuit des camions de ramassage des ordures
  - Question du stationnement des véhicules et du croisement dans la partie en double sens
  - Question de la sécurisation du trajet des enfants allant prendre les transports en commun
  - Question de la desserte du garage situé face à l'entrée actuelle de l'école
  - Crainte de voir des non riverains s'engager dans la rue de Trévisse
- Circulation rue de Montry
  - Absence de visibilité à la sortie de la rue des Pinsons
  - Vitesse excessive des véhicules
  - Etat inquiétant de la chaussée sur le haut de la rue de Montry
- Circulation rue Saint Denis
  - Difficulté de l'alternat avec le passage des cars
  - Référé préventif à réaliser
  - Sécurisation des piétons à mettre en œuvre

En conclusion, la municipalité a pris bonne note des différentes observations formulées par les participants à la réunion afin de les faire prendre en compte par la société CFH. Il en ressort les points suivants :

**Sur la sécurisation du chantier** qui est de la responsabilité du constructeur : la mairie a fait apposer des barrières de sécurité dès le lendemain de la réunion. Le constructeur a ensuite installé lui-même des clôtures provisoires et s'est engagé à fermer immédiatement tous les accès possibles sur le chantier. L'installation définitive des clôtures de chantier se fera à partir du 14 novembre.

**Sur les horaires de chantier** : le constructeur indique que les horaires susceptibles d'avoir un impact sonore s'étalant de 7h à 18h

**Sur l'enlèvement de l'amiante** : le constructeur indique qu'il se conformera strictement aux précautions d'usage et au processus défini dans le plan de retrait qui a été déposé.

**Sur la circulation rue Saint Pierre/rue de Montry** : le dispositif sera mis en œuvre à partir du début janvier 2012. Des panneaux de signalisation seront apposés aux abords de l'entrée de la rue de Trévisse indiquant que la voie est réservée strictement aux seuls riverains de la rue Saint Pierre. Un miroir sera installé rue de Montry face à la sortie de la rue de Trévisse et la vitesse sera limitée à 30 à l'heure sur la rue de Montry. Un aménagement de la sente de la glaise est envisagé pour permettre un accès sécurisé des enfants prenant les transports en commun. L'accès au garage privé situé face à l'entrée de l'école sera garanti. La solution envisagée pour le ramassage des ordures ménagères, en attente de validation suppose un portail dans la clôture de chantier uniquement réservé aux éboueurs afin de permettre aux camions poubelles de ressortir de la rue Saint Pierre en empruntant la voie interne au chantier en direction de la rue de Montry

**Sur la circulation rue Saint Denis** : la démolition des deux maisons rue Saint Denis se fera en grande partie à la main et suppose une protection qui neutralisera une partie de la chaussée durant la journée. De ce fait, le passage des véhicules se fera en alternat. Un prochain rendez vous avec le service des transports en commun permettra d'ajuster ces dispositions. Pendant la durée du chantier, il est prévu de réserver deux places de stationnement minute au bas de la rue saint Pierre en raison de la réouverture de la boulangerie.

Enfin le constructeur apposera deux boîtes aux lettres aux abords du chantier dans lesquelles chacun pourra déposer ses remarques, critiques ou suggestions pour la bonne marche de ce chantier.